Conformité de la cybersécurité

Durée
14h (2 jours)

Lieu
ENSICAEN

Prochaines sessions :
19 octobre 2026
9 février 2027
24 juin 2027

Effectif minimum
4 personnes

Tarif
2100 €
net de taxe par personne

L'Union Européenne œuvre depuis quelques années à la mise en place d'un socle commun en matière de cybersécurité, sous la direction de l'agence européenne pour la cybersécurité (ENISA). En France, c'est l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) qui est chargée de transposer les textes européens dans la loi française.

Objectifs de la formation

Depuis une dizaine d’années, plusieurs textes ont été adoptés par les membres de l’UE, afin de renforcer le niveau global de cybersécurité dans chaque Etat membre, et de favoriser les coopérations entre états membres.

- Etudier et maitriser les différents textes, du point de vue de la sécurité des systèmes d’information et d’analyser leurs implications sur la réglementation française.
- Comprendre la protection des données personnelles
- Etudier et maitriser les différents articles du RGPD, les droits et les devoirs pour les responsables de traitement. Une analyse d’impact sur la protection des données (AIPD) sera menée sur un cas concret

Public

Membres de la DSI – informaticiens

Prérequis

Pas de prérequis nécessaire

Modalités pédagogiques

En présentiel

Contenu de la formation

Module 1 :

- Réglementations européenne et française (Cybersecurity Act, NIS 1 et 2, Cyber Resilience Act, eIDAS 1 et 2),
- Normes et standards internationaux (ISO 27001, 27002, 27005)

Module 2 :

- Protection des données personnelles – RGPD
- Analyse d’impact sur la protection des données (AIPD)

Évaluation des acquis

Les acquis des apprenants seront évalués au travers d’exercices réalisés tout au long de la formation.

Attestation de formation

Une attestation de formation est transmise aux apprenants à l’issue de la formation professionnelle. Elle certifie le suivi de la formation et l’acquisition des compétences.

Satisfaction des apprenants

Au terme de la formation, les apprenants renseigneront un formulaire de satisfaction.

Financements

Le plan de développement des compétences